

MAIRIE DE ROCHEGUDE

COMPTRE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 03 décembre 2014

Présents :

Président :

BESNIER Didier

Adjoints au Maire :

CANESTRARI Véronique - LEVARDON Michel - HENRY Christine - LAPEYRE Alain

Conseillers Municipaux :

AYMARD Jean-Pierre - RABILLARD Sylvie - SAPLANA Javier - TARJON Isabelle -
GARCIA Catherine - GREGOIRE Laurent - JOUFFRE Pierre

Procurations :

BLACHE Sandrine à CANESTRARI Véronique
DENIS Michel à BESNIER Didier

Absente excusée :

PROPHETE Anne-Laure

Secrétaire de séance :

CANESTRARI Véronique

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et présente l'ordre du jour et informe le Conseil Municipal qu'il sera ajouté une délibération à l'ordre du jour afin de permettre la continuité du service périscolaire, centre aéré, RAM et aide à la parentalité.

Ordre du Jour

- ❖ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16/09/2014
- ❖ Financement compétence traitement déchets, déchetterie CCDSP
- ❖ Etude technico économique pour installation de chèvres sur le massif d'Uchaux
- ❖ Solde subvention TCFIA
- ❖ Participation classe CLIS
- ❖ Raccordement SDED M. DERAM
- ❖ 97ème Congrès des Maires
- ❖ Aide communes sinistrées de l'Hérault
- ❖ Redevance assainissement 2015
- ❖ Recrutement 4 agents recenseurs pour recensement population 2015
- ❖ Concours illuminations de Noël
- ❖ Nomination membres commissions cantine
- ❖ Espace participatif
- ❖ Contrat entretien matériel incendie
- ❖ Modifications délégations consenties au Maire par le CM
- ❖ Contrat de groupe CDG 26 CNP assurances du personnel
- ❖ Questions diverses

Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2014

Comme à l'habitude et à chaque fois qu'il est nécessaire d'entendre la voix des élus, M. le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents, a approuvé le compte rendu du 16 septembre 2014 à 13 voix pour.

Mme GARCIA Catherine ne souhaite pas prendre part au vote estimant qu'elle ne peut pas se prononcer étant absente à la séance du 16 septembre 2014. M. le Maire précise qu'il n'existe que 3 choix possibles. Par ailleurs, M. le Maire rappelle à l'ensemble des élus quelles sont les obligations et dispositions légales d'un procès verbal et d'un compte rendu de séance du Conseil Municipal.

Financement compétence traitement déchets CCDSP

M. le Maire rappelle que le Conseil Communautaire et les communes de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP) ont délibéré pour transférer la compétence traitement des déchets et exploitation des déchetteries à l'EPCI au 1^{er} janvier 2015.

Cette compétence peut être financée par un reversement partiel de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) conformément à l'article 1520 du code général des impôts. Cette disposition prévoit que « lorsqu'une commune assure au moins la collecte et a transféré le reste de la compétence d'élimination à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, elle peut par délibérations concordantes avec ce dernier, établir un reversement partiel du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au profit de ce dernier. »

Le traitement des déchets ménagers et l'exploitation des déchetteries ayant par ailleurs été transférés au Syndicat des Portes de Provence (SYPP), la CCDSP doit prendre en compte le mode de paiement institué au syndicat. Le SYPP demande un versement au premier mois pour la totalité du trimestre et le paiement global au mois de mars des frais généraux du syndicat (3.50€/hab. en 2014).

La trésorerie de la CCDSP ne permettant pas de faire l'avance du paiement, les demandes de versements prévisionnels pour l'année 2015 auront lieu en début de trimestre et correspondront au paiement des prestations pour les trois mois suivants. Une régularisation au réel sera faite en début de chaque trimestre à compter du second trimestre.

M. le Maire propose de procéder à compter du 1^{er} janvier 2015 à un reversement partiel de la TEOM perçue par la commune conformément à l'article 1520 du code général des impôts et au tableau prévisionnel. Ce reversement partiel correspondra aux dépenses de la CCDSP liées à l'exercice de la compétence traitement des déchets/exploitation des déchetteries.

M. le Maire précise que le reversement à la CCDSP se fera en début de trimestre. Le montant correspondra au coût prévisionnel du traitement et des déchetteries pour le trimestre complet.

Une explication complémentaire sur les différences entre la TEOM et la REOM est aussi apportée à l'ensemble des élus.

Mme GARCIA demande si la collecte à terme sera transférée à la CCDSP.

M. le Maire répond que c'est le souhait d'une majorité de communes, un objectif qu'il faut espérer atteindre en 2016 dans l'intérêt des administrés.

M. AYMARD trouve les frais du SYPP élevés

Mme CANESTRARI rappelle que lors d'un précédent CM la majorité avait voté contre l'adhésion de la CCDSP au SYPP, M. le MAIRE précisant sa crainte de l'augmentation du coût de ces frais avec le monopole qu'occupe désormais le SYPP.

M. LEVARDON demande des explications sur la facturation aux administrés.

M. le MAIRE précise que la TEOM continuera d'être appelée sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et en souligne les dispositions. Un rappel est aussi fait sur l'augmentation conséquente de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à procéder à un reversement partiel de la TEOM à la communauté de communes Drôme Sud Provence à compter du 1^{er} janvier 2015 pour le financement de la compétence traitement des déchets/gestion des déchetteries.
- Prend acte que le reversement se fera en début de trimestre pour les trois mois qui suivent

Etude technico économique pour installation de chèvres sur le massif d'Uchaux

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de l'étude technico économique pour l'installation d'un éleveur de chèvres sur le massif d'Uchaux. L'objectif étant l'entretien de ce massif.

Cette étude sera réalisée par la chambre d'agriculture de la Drôme pour un montant de 3.540 € TTC.

M. le Maire rappelle que le sujet a été présenté en réunion toutes commissions et lors d'une réunion animée par la chambre d'agriculture. Ces réunions étaient accessibles à tous les élus qui le souhaitaient

Mme GARCIA trouve le montant élevé.

M. le Maire précise que ce montant a été négocié et qu'il représente 6 jours de travail avec 3 représentants de la chambre d'agriculture.

M. GREGOIRE demande quel intérêt a cette étude et pourquoi ne pas prendre les renseignements auprès des communes ayant une installation sur leur territoire.

Mme CANESTRARI répond que toutes les communes n'ont pas le même territoire et à fortiori pas les mêmes attentes. L'étude permettrait justement d'apporter des réponses sur la faisabilité du projet, cette démarche devant prendre en compte tous les paramètres (cartographie du terrain, localisation du projet, élaboration de différentes hypothèses, investissements nécessaires,...).

Le Conseil Municipal approuve à 12 voix pour et 2 abstentions.

Abstentions : GARCIA Catherine, GREGOIRE Laurent
--

Solde subvention TCFIA

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le contrat de partenariat ville étape du Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche conclu avec l'association VELO CLUB VALLEE DU RHONE ARDECHOISE.

Il été convenu que le contrat fixant à 6.000 €uros la participation de la commune soit partiellement financée par des fonds privés, le montant maximum de la participation de la commune était de 5.000 €uros.

Le TCFIA a perçu 1.250 €uros de fonds privés, 3.000 €uros de la commune de Rochegude à titre de provision, le solde définitif pour la commune s'élève donc à 1.750 €uros.

M. GREGOIRE exprime le fait qu'il y a eu peu de monde présent lors de la manifestation.

M. le MAIRE lui répond que c'est malheureusement le lot pour de nombreuses manifestations organisées par les associations du village et qu'il ne peut que le regretter.

Mme HENRY reconnaît que si au début de la manifestation il y avait peu de monde, à l'arrivée de la course, de nombreuses personnes étaient présentes.

Pour clore le sujet, M. le Maire précise qu'aux vues des restrictions budgétaires générées par les mesures drastiques du gouvernement et notamment la baisse très importante des dotations aux collectivités, il a été fait le choix de ne pas reconduire pour 2015 la manifestation.

Le Conseil Municipal approuve à 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Abstention : GREGOIRE Laurent Contre : GARCIA Catherine

Participation classe CLIS

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Mairie de Suze la Rousse concernant l'acquisition d'un ordinateur tactile en mai 2014 pour la classe d'inclusion scolaire CLIS, la participation de notre commune s'élève à 55,55 €.

Mme GARCIA précise le changement de la dénomination de CLIS qui devient Classe Inclusion Scolaire en place de Classe Intégration Scolaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Raccordement SDED M. DERAM

M. le Maire expose qu'à sa demande le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié le projet de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité de M. DERAM situé à la Bourgade du Devès.

Le forfait communal pour ce projet est de 2.148,87 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

97 ième Congrès des Maires

M. le Maire et les Adjoints sont autorisés par délégation du Conseil Municipal en date du 23 avril 2014, à prendre toutes les décisions que commande l'intérêt de la commune.

Tout déplacement jugé indispensable dans l'accomplissement d'une mission spéciale pourra être remboursée intégralement par le Receveur Municipal, sur présentation d'un état de frais de transport, séjour, mission.

M. le Maire demande la prise en charge les frais de participation au 97^{ième} Congrès des Maires de France, qui se déroulait du 25 au 27 novembre 2014, pour le Maire et la 1^{ière} adjointe au Maire.

M. le Maire rappelle que les frais de restauration restent à la charge des participants.

Le Conseil Municipal approuve à 12 voix pour et 2 abstentions.

Abstentions : GARCIA Catherine, GREGOIRE Laurent
--

Aide communes sinistrées

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les intempéries du mois de septembre dernier qui ont durement frappés plusieurs départements.

M. le Maire alerte sur la situation difficile des communes sinistrées et précise la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle des communes affectées par les inondations.

M. le Maire propose d'allouer la somme de 1.000 €uros à une commune voisine sur les départements sinistrés.

M. AYMARD demande pourquoi ne pas verser la somme au département de l'Ardèche durement touché et notamment à la commune d'ASPERJOC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Redevance assainissement 2015

M. le Maire Informe le Conseil Municipal que, depuis la mise en œuvre du réseau assainissement, il convient de réguler progressivement l'équilibre du budget d'exploitation du service et de fixer dès à présent le prix de la redevance à venir pour l'année 2015.

M. le Maire propose que les tarifs concernant les habitations non titulaires d'un abonnement facturé, par la SAUR, à savoir alimentés en eau par toute autre source que le service public (puits, source, etc...) restent inchangés, à savoir l'application d'un forfait, ce forfait est basé sur la consommation moyenne annuelle d'un foyer soit 130m3/an par foyer, précise qu'en cas d'alimentation en eaux mixte (eau du service public et ressource privative) l'assujettissement sera basé soit sur le forfait soit sur la base du relevé du compteur d'eau, si le volume est supérieur au forfait et de fixer les tarifs à compter de la présente, comme suit :

Prime fixe : 90 euros TTC/abonné et usager autonome

Prix du m3 : 0,90 euros prix TTC

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Recrutement 4 agents recenseurs pour recensement de la population 2015

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit procéder au recensement général de la population du 15 janvier au 14 février 2015.

Pour cette enquête, il convient de désigner 4 agents recenseurs, la commune étant découpée en 4 districts ne dépassant pas 250 logements.

La formation des agents recenseurs sera réalisée conjointement par la commune et l'INSEE.

Le coordonnateur communal prendra en charge l'organisation et le suivi de l'enquête et l'encadrement des agents

M. le Maire propose de nommer 4 agents recenseurs pour le bon déroulement des opérations, de fixer leur rémunération sur la base d'un Indice de la fonction publique territoriale, de prévoir une avance à inscrire au budget primitif 2015 de la commune dans l'attente de la dotation de l'INSEE.

Le Conseil Municipal approuve à 13 voix pour et 1 contre,

Contre : LAPEYRE Alain

Concours illuminations de Noël

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire le concours des illuminations de Noël pour l'année 2014.

Les membres du jury passeront le 22 décembre 2014 à partir de 18h30 pour repérer les meilleures illuminations et déterminer les gagnants.

Mme CANESTRARI précise que les inscriptions sont jusqu'au 19 décembre auprès du secrétariat de la Mairie.

Au titre des récompenses les gagnants recevront des cartes cadeaux :

- 1^{ière} place : 150 Euros
- 2^{ième} place : 100 Euros
- 3^{ième} place : 50 Euros

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Nomination membres commission cantine

M. le Maire rappelle que les membres de la commission extra - municipale pour la cantine scolaire sont renouvelés à chaque constitution du Conseil d'Ecole.

Suite au dernier Conseil d'Ecole il a été procédé à la désignation des membres de la Commission Cantine Scolaire pour l'année 2014/2015 :

Président : Didier BESNIER

Membres :

- 2 élus : Véronique CANESTRARI - Sylvie RABILLARD
- 2 parents délégués : Fabien COULLOMB – Anne LANCELOT
- 2 personnes du service technique cantine scolaire : Valérie BERTIN – Delphine MARTIN

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Espace participatif

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de la mise en place d'espaces numériques participatifs en ligne sur Internet pour Rochegude, en faveur de l'action sociale et des projets des divers acteurs de la commune.

Ces espaces tourneront sur un hébergement internet standard à 72 Euros TTC par an, accessible partout dans le monde et notamment depuis Rochegude.

Le Conseil Municipal approuve le projet à l'unanimité.

Contrat entretien matériel incendie

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat pour l'entretien et la vérification du matériel incendie que la commune avait avec la société GSB été résilié et un nouvel appel d'offre à la concurrence a été lancé.

Le choix de la commission appel d'offres s'est porté sur la société DESAUTEL à LYON, offrant les meilleures prestations.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le contrat à passer avec la société DESAUTEL.

Modifications délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

M. le Maire propose de modifier la délibération N° 35 du 23 avril 2014 portant sur les délégations consenties au Maire par le pour y inclure les décisions concernant les contrats, paragraphes modifié :
« prendre toute décision concernant les contrats, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini de 20.000 euros ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Le Conseil Municipal approuve à 13 voix pour 1 abstention

Abstention : GARCIA Catherine

Contrat de groupe CDG 26 CNP assurances du personnel

Le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 19 mars 2014, demandé au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le Maire expose que le Centre de gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation et propose d'accepter la proposition suivante : Assureur : CNP / SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL le taux est de 5,00 %, pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public le taux est de 0,95 %.

Mme CANESTRARI rappelle les raisons qui ont poussé la commune à solliciter le CDG et précise que les taux de cotisations actuels restent plus avantageux que ceux d'avant la mutualisation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Questions et remarques diverses

- M. le Maire présente la convention à passer avec le pôle Enfance Jeunesse qui a pour objet de maintenir la qualité du service public rendu aux usagers dans ce domaine après la dissolution du SIVOM. La CCDSP n'ayant pas retenue cette compétence, Il est rappelé que le service commun mis en place par les 6 communes ex sivom en 2014 se termine le 31/12/14.

Mme CANESTRARI précise que la convention a été envoyée la veille au soir aux communes concernées. Cette convention a pour but de reconduire les services déjà existants : périscolaires, CLSH, RAM et aide à la parentalité.

Ce point fait l'objet d'une délibération, le Conseil Municipal approuve à 13 voix pour et 1 abstention.

Abstention : GARCIA Catherine

- M. le Maire, comme convenu lors du dernier CM en date du 16 septembre 2014, porte à connaissance des élus les montants versés à Mme FAURE, Receveur Principal, pour ses indemnités de conseil et de budgets nets pour les années 2013 et 2014 soit respectivement : 518 et 512 euros.
- M. le Maire présente la demande de recours gracieux pour les pénalités de retard de paiement concernant les taxes d'urbanismes de M. IMBERT Pascal, ce sujet fera l'objet d'une délibération au prochain Conseil Municipal
- M. le Maire présente le courrier de M. Bernard GUILLAUME qui souhaite vendre une parcelle mise en emplacement réservé par la commune, M. le Maire précise que M. GUILLAUME doit faire une proposition de prix à la commune. Un courrier en ce sens lui sera envoyé.
M. LEVARDON indique que désormais, à moins de 75 000 euros, l'organisme France Domaine ne se déplace plus dans les communes pour estimer la valeur des biens à acquérir.
- M. le Maire indique que LEVARDON Michel est élu référent de l'association les ailes de mon cœur.
- Rendu acte des décisions du Maire
M. le Maire donne lecture des décisions prises en matière de Déclaration d'Intention d'Aliéner depuis le dernier Conseil Municipal.
La commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour les parcelles suivantes :
 - H 874 et 849
 - H 820 821
 - H 41
 - L 986 988 1405
- M. le Maire réitère pour la 4^{ème} fois depuis les élections municipales à Mme Catherine GARCIA et de M. Laurent GREGOIRE la demande de transmission de leurs photos d'identité pour insertion sur le site internet de la commune. La demande est également faite à M. JOUFFRE ce jour.
- M. le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu par l'association IEO (Institut d'Etudes Occitanes) pour la mise en place d'une éventuelle signalisation bilingue français-occitan sur la commune. A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite.
- M. le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Mme GAUD concernant un mur écroulé appartenant à la commune. Il précise l'importance de vérifier l'appartenance réelle de tout ou partie de ce mur et charge l'adjoint concerné d'apporter les précisions nécessaires.
- M. le Maire explique que les mesures financières drastiques imposées par le gouvernement aux communes les obligent à prendre des décisions visant à préserver l'équilibre des budgets. Ainsi des choix devront être faits sur l'argent engagé par la collectivité pour procéder à des travaux qui relèvent de la responsabilité des particuliers (élagage, nettoyage des fossés, ...).
- Au même titre et s'agissant de la réfection des voiries il est précisé que 150.000 euros d'enveloppe allouée depuis plusieurs années sans complément de dotation ne pourront plus financer la même qualité et quantité de travaux.
- **Questions écrites de l'opposition municipale Mme GARCIA et M. GREGOIRE**

M. le Maire demande à l'opposition s'ils veulent prendre la parole et exposer leurs questions. Aucun d'eux ne se dévoue et laisse le soin au Maire de lire leur courrier.

Question écrite N°1 :

Vous avez évoqué lors de réunions précédentes l'hypothèse d'une occupation de la salle dite « du FOCES » pour les activités périscolaires organisées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et dans cet objectif, la réhabilitation et la mise aux normes de cette salle.

Nous souhaitons connaître vos intentions sur :

- La destination de cette salle au regard des effectifs de fréquentation des activités périscolaires
- Les solutions de repli pour toutes les associations utilisant cette salle (projet locaux services techniques)

- Les travaux de réhabilitation et de mises aux normes

Question écrite N°2 :

Lors d'une réunion précédente, un plan de circulation, un projet d'aménagement du centre ville et de l'avenue des Côtes du Rhône nous ont été présentés.

Nous souhaitons connaître l'état d'avancement de cette étude ; pouvez-vous nous indiquer si des démarches ont été entreprises et, le cas échéant, si des modifications ont été apportées à cet avant-projet.

Réponses de M. le Maire :

▪ FOCES :

M. le Maire précise qu'ils ont approuvé par délibération du 29 juillet 2014 la réhabilitation de la salle du FOCES pour pouvoir y assurer notamment les TAP dans le cadre d'un projet d'artisanat (poterie). Un état des travaux prévu est exposé.

S'agissant du repli des associations qui occupaient cette salle, M. le Maire précise que dès le mois d'août, la collectivité avait signé une convention avec le diocèse pour permettre à l'association du FOCES de stocker leur matériel dans une salle paroissiale, prêtée gracieusement.

Enfin, pour ce qui est de la « dangerosité » et de la mise aux normes, M. le Maire rappelle les obligations qui sont faites aux collectivités à ce sujet.

Mme GARCIA persiste dans la « dangerosité » de la salle pour les enfants.

Mme CANESTRARI lui rappelle alors, qu'il fut un temps, ou lors des travaux du groupe scolaire, cette même salle avait servi de salle de classe pour un groupe de 27 enfants et qu'à ce moment là, il n'y avait eu aucunes objections.

- Avancement du projet de l'Avenue des Côtes du Rhône : M. le Maire fait part de l'avancement du dossier. Devant les mesures gouvernementales, il apparait que les projets devront être revus par esprit d'économie que celui-ci pourrait ne plus être le projet initialement présenté lors de la réunion publique, rationalisation et priorisation obligent.

M. GREGOIRE demande à ne pas être mis devant le projet ficelé sans avoir pu s'exprimer. M. le Maire lui rappelle que sur ce projet, jamais la majorité n'a écarté quiconque et que des commissions ouvertes à tous les élus ou chacun a pu s'exprimer ont eu lieu et continueront d'avoir lieu, afin d'échanger dans l'intérêt de tous les administrés. Il suffit d'assister à ces réunions et de prendre part aux réflexions.

M. le Maire lève la séance à 22h45.

Le Maire
Didier BESNIER